

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux juin deux mil vingt, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Adrien Carret, Damien Lamboley.

Damien Lamboley a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 27 mai 2020

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Personnel communal

1. Modification temps de travail adjoint technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 12 mai 2020,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet créé par le conseil municipal le 6 décembre en raison de l'ajout de temps de travail pour le ménage de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste passant de 17.20 heures hebdomadaires à 19 heures 25 hebdomadaires annualisées à compter du 2 juin 2020.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE la modification du **poste d'adjoint technique à temps non complet** soit le **passage de 17h20 à 19h25 /35^{ème} à compter du 2 juin 2020.**

2. Création du poste d'ATSEM

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet à raison de 33.56 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020 pour apporter assistance au personnel enseignant, préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel et participer à la communauté éducative. Cet emploi pourra être pourvu par la voie statutaire par un agent relevant du cadre d'emploi des ATSEM. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Article 1 : À compter du 1^{er} septembre 2020, il est décidé de créer un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. Agent de maitrise

Benoît Gaillard, adjoint technique principal, a réussi l'examen professionnel d'agent de maitrise territorial. Le conseil municipal émet un avis favorable pour sa nomination au 1^{er} juillet 2020.

4. Stagiairisation adjoint technique

Fanny Reynaud est embauchée en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 août 2020. Etant en poste depuis 3 ans, le conseil municipal valide la proposition de stagiairisation sur le poste d'adjoint technique à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020.

FINANCES

1. Présentation du budget

Le résultat de l'année 2019 présente des excédents de 360 939.66 € en fonctionnement et 462 678.23 € en investissement soit un total de 823 617.89 €. Monsieur Le Maire présente le budget 2020 ainsi que le détail des investissements prévus.

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution	462 678.23	020	Dépenses imprévues	56 639.53
021	Virement de la section de fonctionnement	228 448.01	041	Opération patrimoniales	17 316.00
040	Opération d'ordre entre section	3 224.53	10	Dotations fonds divers	8 078.00
041	Opération patrimoniales	17 316.00	13	Subvention d'investissement	2 198.00
10	Dotations fonds divers	47 370.82	16	Remboursement d'emprunts	62 819.28
13	Subventions d'investissement	130 513.00	20	Immobilisations incorporelles	1 536.00
			21	Immobilisations corporelles	154 274.12
			23	Immobilisations en cours	586 689.66
TOTAL		889 550.59	TOTAL		889 550.59

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
002	Excédent antérieur reporté	360 939.66	011	Charges à caractère général	338 320.49
13	Atténuation de charges	117.00	012	Charges de personnel	272 326.47
70	Produits des services	55 225.50	014	Atténuation de produits	39 193.00
73	Impôts et taxes	374 522.55	022	Dépenses imprévues	52 500.00
74	Dotations et participations	199 856.87	023	Virement à la section d'investissement	228 448.01
75	Autres produits de gestion courante	43 000.00	042	Opérations d'ordre entre sections	3 224.53
			65	Autres charges de gestion courante	90 609.76
			66	Charges financières (intérêts des emprunts)	5 939.32
			67	Charges exceptionnelles	1 100.00
			68	Dotations aux provisions	2 000.00
TOTAL		1 033 661.58	TOTAL		1 033 661.58

2. Vente chemin rural

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet d'aliénation du chemin rural allant de la rue des Muids jusqu'à la RD 35 et fait procéder à une enquête publique par Mme VAZ Sara, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 24 janvier 2020. Le conseil municipal a approuvé les résultats de l'enquête publique et décidé de fixer la valeur de ce chemin au prix de 80 euros le m².

Il ressort de la procédure de mise en demeure des propriétaires riverains que la SARL LAZAT IMMO, représentée par Mme DEBIZE, a présenté une proposition d'achat au prix de 80 euros le m².

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1,

Vu la délibération en date du 7 janvier 2020 décidant de lancer la procédure de désaffectation du chemin rural et l'ouverture d'une enquête publique,

Vu l'arrêté municipal en date du 24 janvier 2020, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 15 au 29 février 2020,

Vu la délibération sur les résultats de l'enquête en vue de l'aliénation d'un chemin rural et la fixation du prix de vente,

Considérant la proposition d'achat présentée par la SARL LAZAT IMMO au prix de 80 euros le m²,

Après en avoir valablement délibéré,

- **DÉCIDE** l'aliénation du chemin rural au prix susvisé pour une superficie total de 110 m²

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Maisons d'Assistants Maternelles

Jean-Paul de Vermont présente les plans du projet ainsi que les photographies des travaux en cours : extension du bâtiment, électricité.

Les avenants proposés sont validés par le conseil municipal.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis matins à 8h30.

IV. COMMUNICATION/TOURISME

1. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin juin pour la période de juillet à septembre. La commission se réunira le samedi 20 juin à 9h30 à la mairie.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Mise en séparatif

Jean-Claude Desbat explique que ces travaux sont nécessaires car la station d'épuration n'arrive pas à absorber toute la quantité d'eau lorsqu'il y a de fortes pluies. Il présente ensuite l'ensemble des travaux réalisés depuis le début au niveau de la rue des Peupliers, sur la traversée de la RD 49, dans le chemin rural et au croisement de l'église jusqu'à l'Echanson. La fin des travaux est prévue pour mi-juillet.

Les informations relatives à la circulation seront publiées sur PanneauPocket. Une demande sera faite auprès du chef de chantier afin de limiter la vitesse au niveau des hameaux traversés.

2. Parcelle AC 10

Jean-Claude Desbat informe que la parcelle AC 10 d'une surface de 982 m² va être mise en vente. Cette parcelle étant en dessous de la rue Louis de Vermont en contrebas de la mairie, la commune pourrait l'acquérir en prévision d'un éventuel élargissement de la voirie. Le conseil municipal émet un accord de principe.

Urbanisme

1. Permis de construire

PA0692572000002 - Le Bourg – AB 302 – Consort BERERD

Réalisation d'un lotissement de 2 lots

Le conseil municipal émet un avis favorable.

PA0692572000003 - Le Bourg – AB 375 – CIARAVINO Laurent

Réalisation d'un lot

Le conseil municipal émet un avis favorable.

PC0692572000006 - Le Plageret – AE 399 – SANLAVILLE Jean-Philippe

Construction d'une maison individuelle

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de précision sur les correspondances des références avec le nuancier communal au niveau des façades et des menuiseries.

2. Déclarations préalables

DP0692572000008 – 443 rue du Berchoux – AL 402 – CARRET Jean-Claude
Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

DP0692572000009 – 57 chemin du Lora – AM 362 – MEJEAN Denis
Installation de panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

DP0692572000010 – 19, rue Claude Braille – AB 105 – PAVIC Séverine
Remplacement du grillage par un muret.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

DP0692572000011 – 383 Chemin Vers le Bois – AK 207 – BURNY Philippe
Rénovation façade avec isolation extérieure.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de respecter le nuancier communal.

DP0692572000012 – 227 rue Barthélémy Piéchut – AB 227 – BERRERD Julien
Modifications de façades.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

3. Certificat d'urbanisme

CU0692572000014- Le Bourg – AB 318

CU0692572000015- Rte de la Cime – AB 288, 289, 290 et 291

CU0692572000016- Le Chardon – AE 158 et 178

4. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

Environnement

1. Panneau de sortie du village

Afin d'habiller le panneau de sortie du village, Mirabelle Rousset-Charensol présente plusieurs propositions. La vue avec le village en face est retenue. Le texte « à bientôt » sera déplacé soit dans le ciel soit plus en centre, en couleur blanche et en réduisant le « à ».

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe d'une demande d'un administré pour réduire la vitesse sur le Haut du Bourg. Dans le cadre de l'aménagement du Bourg, il est prévu l'installation de deux coussins berlinois et le passage en zone 30.

- Myriam Perrin informe que l'école organise la deuxième étape du déconfinement. Une 5^{ème} classe a ouvert avec le retour de Mme CHOQUET. A compter du lundi 8 juin, 89 élèves seront accueillis en 2 groupes : groupe A (lundi et mardi) et groupe B (jeudi et vendredi). Une personne supplémentaire sera embauchée pour assurer la surveillance du 3^{ème} groupe pendant la pause méridienne de 11h45 à 12h45.

Au niveau de la cantine, certains enfants seront regroupés par fratrie afin de respecter les règles de distanciation. La garderie sera ouverte le lundi et le mardi de 16h30 à 18h30 et le jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30 car les effectifs sont insuffisants sur les autres créneaux horaires.

- commission environnement : samedi 20 juin à 10h.

- commission bâtiment : samedi 27 juin à 8h30

- conseil municipal : mardi 7 juillet à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures